

## Damien Collignon : « L'assurance risques climatiques devrait être obligatoire »

© 04/05/2018 |  Amélie Bachelet •  TERRE-NET MÉDIA

Céréaliériste en Bourgogne, Damien Collignon a subi deux crues cet hiver. 12 hectares de blé et colza ont été détruits. Assuré depuis plus de vingt ans contre les risques climatiques, il est une fois de plus conforté dans son choix et prône même que cette couverture devienne obligatoire.



*Inondations en janvier dans les champs de Damien Collignon. (@Compte Twitter Aude Pocchiola)*



(©Damien Collignon)

« **D**epuis que je souscris à **l'assurance multirisque climatique**, j'ai systématiquement remboursé ma cotisation car je la déclenche une année sur deux environ », explique Damien Collignon, victime cette année encore d'inondations. Son exploitation se situe à Navilly, en Saône-et-Loire, dans une zone fortement soumise aux crues du Doubs. Aussi, il est un fervent partisan de l'assurance aléas climatiques.

« Plus de 50 % de mon exploitation se situe **en zone inondable**. Quand l'hiver est sec, pas de souci. Dès que la neige est présente en abondance dans le Jura et que l'hiver est humide, nous savons que nous allons être impactés. Mais aucune crue ne se ressemble », poursuit l'agriculteur.

Depuis qu'il s'est installé sur la ferme familiale en 1998, il assure chaque année toute son exploitation contre les risques climatiques par l'intermédiaire de sa coopérative, Bourgogne du sud. Elle a défini et pilote un contrat type avec Groupama mais le contrat de Damien reste bien individuel. Le **risque inondation** est couvert en Bourgogne, ce qui n'est pas toujours le cas ailleurs, la région étant pilote pour tester ce type d'assurance.

SAU : 140 ha dont 40 ha de blé, 15 ha de colza, 40 ha de maïs, 30 ha de soja.  
Diversification en maraîchage et en vente directe de pommes de terre.

## 12 ha détruits suite aux crues de janvier

« Pour pouvoir **s'assurer contre les aléas climatiques**, il est obligatoire de l'être aussi contre la grêle. Il faut aussi couvrir l'ensemble d'une même culture et pas seulement certaines parcelles, rappelle l'agriculteur. Pour ma part, j'assure toutes mes productions (blé, colza, maïs, soja et pommes de terre) excepté mon activité maraîchage. Pour mes 130 ha, je paie environ 10 000 euros de cotisations annuelles pour la grêle et les aléas climatiques, en sachant que l'assurance pour l'activité multiplication de semences coûte plus cher. 4 000 euros sont pris en charge par la Pac, donc cela me revient à moins de 50 euros/hectare après déduction de la subvention », explique le céréalier.

“ **L'assurance risques climatiques me revient à moins de 50 €/ha**

« Cette année, nous avons subi deux crues du Doubs en janvier. Pour celle du début du mois, l'eau est restée cinq jours. Pour la deuxième, à la fin janvier, dix jours. Tout mon corps de ferme était sous 1,40 m d'eau, de même que la partie maraîchage où les serres n'étaient plus visibles », se souvient Damien qui n'avait pas connu de telles crues depuis 2001-2002.



*Les serres de Damien Collignon sous l'eau. (@Compte Twitter Aude Pocchiola)*

Côté cultures, 20 ha de blé et 6 ha de colza se sont retrouvés noyés sous l'eau. Le reste des parcelles inondées n'était pas semé. Le colza qui résiste mal à deux submersions de suite a été totalement détruit ainsi que 6 ha de blé. « Pour les 14 ha de blé restant, j'ai décidé de garder la culture en place car il restait suffisamment de pieds au mètre carré en février, je verrai l'impact sur le rendement cet été. »

## Un forfait resemis de 350 €/ha

En cas d'inondation et de **destruction totale de la culture**, son contrat multirisque climatique prévoit un **forfait resemis** de 350 euros/hectare : « Il n'y a pas de franchise, il s'agit d'un forfait établi dès le départ et qui est actualisé tous les ans. L'expert est donc passé et a constaté la destruction de 12 ha de colza et blé que je vais devoir ressemer en maïs. Je toucherai les 4 200 euros dans les mois qui viennent », précise Damien. Pour le blé encore sur pied, tout se jouera à la moisson : « J'ai estimé mon rendement en blé à 8 t/ha. Si l'intégralité de ma culture de blé se situe en dessous de 75 % de ce rendement, je serai indemnisé. Mais si mes 14 hectares de blé inondés font 5 t/ha et les 28 autres, 10 t/ha alors je serai au-delà de ma franchise et pas indemnisé », précise le Bourguignon en espérant que son blé reprenne vite le dessus.

« En maïs semence, l'assurance aléas climatiques est obligatoire pour pouvoir mettre en place la culture. Je pense qu'elle devrait l'être aussi pour toutes les cultures car le système actuel ne peut pas perdurer. Les assureurs ne se retrouvent qu'avec les exploitations les plus à risques, ils devront à terme augmenter les cotisations et les exploitants qui sont à la limite de s'assurer ne le feront plus. On enterre le système », se désole Damien Collignon.

Dans le cas de Damien Collignon, c'est Bourgogne du Sud qui pilote le contrat d'assurance. En cas de survenue d'un aléa climatique, l'agriculteur le signale à sa coopérative. Elle fait passer un expert qui priorise les dossiers. L'agriculteur envoie ensuite sa déclaration à sa coop qui centralise et effectue un envoi groupé à Groupama.

### La femme de Damien, Aude, a posté des photos sur Twitter au moment des crues :

À navilly, une nouvelle semaine s'annonce encore bien humide, on enlève nos digues provisoires qui parfois nous protègent. Cette crue était trop haute. Bonne nouvelle Damien peut désormais accéder au plus haut de sa ferme en cuissarde, c'est toujours mieux qu'en barque.

[pic.twitter.com/MsMyh0tF4q](https://pic.twitter.com/MsMyh0tF4q)

— Aude Pocchiola (@AudePocchiola) 29 janvier 2018

Alors des nouvelles du front de mon voyage en automoteur à la ferme environ 1m20 le Doubs monte encore et une super piscine à débordement  
[@KINO8409 pic.twitter.com/p6tPyJFggE](https://pic.twitter.com/p6tPyJFggE)

— Aude Pocchiola (@AudePocchiola) 25 janvier 2018

Retour à la vie normal, tout baigne dans tous les sens du terme, un couvert d'eau et ça monte encore mais le moral est là  
[pic.twitter.com/vW8L8pQFDh](https://pic.twitter.com/vW8L8pQFDh)

— Aude Pocchiola (@AudePocchiola) 7 janvier 2018

À lire aussi : Témoignages d'agriculteurs - [Pied dans l'eau et pivot gelé, le colza bourguignon pique du nez](#)  
#Stop agribashing - [L'agriculture n'est pas responsable des inondations](#)  
Assurance multirisque climatique - [Passer de 25 % des surfaces assurées à 60 %... sinon rien](#)